

COMMUNE DE MAXENT

Ille-et-Vilaine

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

L'an deux mil quatorze, le 20 juin, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2014

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Audrey HIROU-ROBERT, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Thomas LE BRAS, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD, Patrice VINOUBE.

Madame Annie HERVE a été élue secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mai 2014 :

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte-rendu.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à monsieur Jean-Luc RIDARD, conseiller municipal, qui succède à madame Laëtitia DESBOIS, démissionnaire.

Votes à main levée.

Monsieur le Maire communique sur les dossiers suivants :

- Révision du Plan Local d'Urbanisme – procédure allégée : l'enquête est terminée. Un mémoire a été remis au commissaire enquête suite aux remarques de l'Autorité Environnementale. Le bureau d'études Ouest Aménagement doit revenir sur le site pour réaliser un complément d'études sur la faune et la flore.
- Parcs éoliens : la séance précédente deux projets d'agrandissement de parc éoliens ont été abordés. Monsieur Patrick Saultier, initiateur du parc réalisé sur Plélan le Grand, a fait part d'un projet sur la route départementale 38 (Plélan – Maxent – Baulon), un actionnariat ouvert au public avec des investissements privés. Madame Audrey Hirou-Robert s'inquiète sur la communication qui sera faite à la population. Monsieur Doranlo souligne qu'il ne s'agit encore que de projets. Aucun dossier n'a été déposé mais le conseil municipal et les habitants de la commune seront informés. Aérowat propriétaire des éoliennes sur Maxent a fourni les études demandées, sur les nuisances, impacts...
- Cantine municipale : des faits de violence se sont produits entre enfants (3 impliqués). Une rencontre avec les parents intéressés a été organisée. Il a été décidé d'exclure les 2 enfants agresseurs du restaurant scolaire et de la cour lors de la pause méridienne.
- F.P.I.C. : dotation de l'état pour l'année 2014 : 17 847 € (en 2013 : 11 429 €).

Les adjoints et conseiller municipal délégué informent sur les dossiers relevant de leur délégation, à savoir :

- Michel Chasles : compte rendu de la commission « bâtiments communaux » - devis en cours – rencontre avec un architecte.

- Olivier Jéhanne : fauchage effectué – intervention de l'entreprise au village de Landrouin (profilage) – Point à temps début septembre puis curage des fossés. Une commission sera prévue en juillet. Monsieur Le Bras fait remarquer que le village du Chêne Jouit n'est pas taillé chaque année.
- Isabelle Couquiaud : une réunion sur les rythmes scolaires est programmée le jeudi 3 juillet à 20 h 30. Les horaires des T.A.P. ont été validés à savoir ¾ h chaque jour (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 13 h 15 à 14 h 00. La garderie fonctionnera le mercredi jusqu'à 12 h 20, heure prévue du passage du car. Reste de se prononcer sur l'ouverture de la cantine.
- Thierry Albert : rencontre avec le Syndicat Départemental d'Energie et la SAUR. Un renforcement électrique a été réalisé en secteur.

2014/059

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS DE L'ILLE-ET-VILAINE

Voir P.V. en annexe

2014/060

TARIFS MUNICIPAUX AU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions faites par la commission des finances, concernant les tarifs communaux qui seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2014, à savoir :

Cantine Municipale :

	Tarifs 2013/2014	<i>Tarifs 2014/2015</i>
Maternelle	3,20 €	3,20 €
Primaire	3,40 €	3,40 €
Adulte	3,40 €	3,40 €

Taxi Scolaire : payable en cinq périodes déterminées par les vacances scolaires.

Type de trajet	Tarifs 2013/2014	<i>Tarifs par période 2014/2015</i>
Trajet complet – 1 enfant	49,00 €	49,00 €
Trajet complet – 2 enfants	86,00 €	86,00 €
Demi-trajet – 1 enfant	24,50 €	24,50 €
Demi-trajet – 2 enfants	43,00 €	43,00 €

Cimetière Communal :

	1 ^{er} septembre 2013	<i>1^{er} septembre 2014</i>
15 ans pour une concession existante	99,00 €	99,00 €
30 ans	165,00 €	165,00 €
50 ans	294,00 €	294,00 €
Columbarium 15 ans	453,00 €	453,00 €
Columbarium 30 ans	900,00 €	900,00 €
Cavurne 15 ans	100,00 €	100,00 €
Cavurne 30 ans	200,00 €	200,00 €
Dispersion dans jardin du souvenir	Gratuit	Gratuit

Tarifs en régie :

Identifications	Tarifs 2013	<i>1^{er} septembre 2014</i>
Droit de place –		
Emplacement annuel commerce itinérant	20,00 €	50,00 €
Emplacement ponctuel	10,00 €	20,00 €
Bibliothèque Municipale	10,00 €	10,00 €

Douche terrain des sports	1,50 €	1,50 €
Garderie Périscolaire 1 h	1,05 €	1,20 €
Garderie Périscolaire ½ h	0,55 €	0,60 €

Photocopies	2013	1^{er} septembre 2014
A 4 (jusqu'à 10) recto	0,20 €	0,25 €
A 4 (jusqu'à 10) recto/verso	0,30 €	0,35 €
A 4 (au-delà de 10) recto	0,15 €	0,20 €
A 4 (au-delà de 10) recto/verso	0,20 €	0,25 €
A 3 (jusqu'à 10) recto	0,40 €	0,45 €
A 3 (jusqu'à 10) recto/verso	0,50 €	0,55 €
A 3 (au-delà de 10) recto	0,30 €	0,35 €
A 3 (au-delà de 10) recto/verso	0,40 €	0,45 €
Couleur A4 (jusqu'à 10) recto	0,55 €	0,60 €
Couleur A3 (jusqu'à 10) recto	1,05 €	1,10 €

Bibliothèque Municipale : par famille et par an : 10,00 €

LOCATION SALLES (voir feuille annexe)

2014/060

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ANNEE 2014

Sur proposition de la commission de finances réunie le 18 juin, le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes pour l'année 2014, à savoir :

Etablissements scolaires : 40,00 € par jeune

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine : 3 jeunes
- Maison Familiale Rurale de Montauban-de-Bretagne : 1 jeune
- Maison Familiale Rurale de Goven : 1 jeune

TOTAL = 5 jeunes x 40,00 € = 200,00 €

Associations Communales et Cantonales :

Club la Corbeille	100,00 €
F.C. Plélan-Maxent	550,00 €
La Maxentaise Volley-Ball (dont 750,00 € - organisation bal populaire 12 juillet 2014)	1 650,00 €
Gymnastique Volontaire Maxentaise	300,00 €
Fanfare Harmonie l'Azylis	210,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	100,00 €
Association Communale Chasse Agréée	300,00 €
ACPG/CATM Maxent	250,00 €
Association Résidence « le Grand Champ »	60,00 €
Comité des Fêtes	500,00 €
Association Parents d'Elèves Ecole Publique les Gallo Peints	120,00 €
Association Parents d'Elèves Ecole Privée saint Joseph	120,00 €
A.D.M.R.	2 024,45 €
<i>TOTAL</i>	<i>6 284,45 €</i>

Associations Diverses :

La Prévention Routière	25,00 €
Alcool assistance Croix d'Or	42,00 €
Les Restos du Cœur	150,00 €
F.N.A.T.H.	100,00 €
<i>TOTAL</i>	<i>317,00 €</i>

2014/061

DEMANDE D'AUTORISATION DE SCOLARISATION D'UN ENFANT EN MATERNELLE OU EN PRIMAIRE DANS UN ÉTABLISSEMENT SITUÉ EN DEHORS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe de la demande de monsieur Dominique Baudel et madame Morgane Montfort domiciliés sur la commune « Périssac » pour une scolarisation d'un de leurs enfants sur la commune de Guer. Les parents étant tous les deux enseignants au lycée de Bellevue-Coëtquidan. Un courrier argumentant leur souhait a été reçu en mairie le 12 juin dernier.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal 2005/005 prise le 5 janvier 2005 ayant comme objet « Scolarisation d'enfants de Maxent dans les établissements maternelle et primaire publics hors commune ».

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil municipal par 14 voix émet un avis défavorable à cette demande, 1 voix émettant un avis favorable. Cet avis défavorable est motivé par le fait que la commune de Maxent a des possibilités d'accueil (garderie périscolaire, école publique, cantine municipale, taxi scolaire). En conséquence aucune participation financière ne pourra lui être demandée.

2014/062

S.I.G.E.P. DE GUER

RETRAIT DE LA COMMUNE DE PIPRIAC

Par délibération en date du 28 mai 2014, les membres du comité syndical du SIGEP de Guer ont délibéré et ont accepté, à 41 voix pour, le retrait de la commune de Pipriac du dit syndicat à compter du 31 décembre 2014, et ont décidé de modifier l'article 1 des statuts.

Toutes les communes adhérentes du syndicat sont consultées et doivent délibérer, et ce selon l'article L 163-16-1, abrogé par la Loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames Annie Hervé et Gaëlle Danielou, déléguées au SIGEP, précisent : que Pipriac est la 3^{ème} commune au niveau financement du syndicat, pour 2014 sa participation est de 15 000,00 €. La commune de Sixt/aff quitte également le SIGEP. Le syndicat va essayer « de revendre » les créneaux. Gaëlle Danielou s'inquiète du départ d'autres communes.

La piscine de Montfort sur Meu s'est agrandie, et suite au départ de certaines communes du Nord du pays de Brocéliande vers Rennes Métropole, les responsables de la structure se tournent désormais vers le Sud du pays pour accueillir d'éventuels candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix Contre, et 1 Abstention, refuse le retrait de la commune de Pipriac du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Piscine de Guer à compter du 31 décembre.

2014/063

OUVERTURE DES COMMISSIONS DE TRAVAIL COMMUNAUTAIRES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

La communauté de communes de Brocéliande propose d'ouvrir certaines commissions aux conseillers municipaux, à savoir :

- commission « Vie associative, sport, loisirs »
- commission « Economie, Nouvelles technologies, Très Haut Débit »
- Environnement

Les élus suivants sont désignés, à savoir :

- Jean-Luc RIDARD pour la commission « Vie associative, sport, loisirs »
- Thierry ALBERT pour la commission « Economie, Nouvelles technologies, Très Haut Débit »
- Noëlle JULIEN pour l'Environnement

QUESTIONS DIVERSES

- Régis Berthault souligne que sa nomination en tant que délégué au SMICTOM ne lui convient pas pour différents raisons, personnelles tout d'abord et désire être remplacé à cette instance. Lors du prochain conseil, il sera proposé une autre personne comme délégué au SMICTOM.
- Audrey Hirou-Robert s'inquiète de savoir que des enfants étaient montés sur la structure du plateau sportif. Elle propose qu'un panneau soit mis pour attirer la vigilance des parents sur le danger qu'encourent les enfants.
Elle souhaite savoir si les équipements sont vérifiés par une société agréée ? La société Normetec est chargée chaque année de la surveillance des équipements sportifs.
- Thomas Le Bras intervient au sujet du stationnement de véhicules le matin et le soir dans le centre bourg.
- Suite au décès de Mme Béatrice Anger, Annie Hervé demande si le poste d'ATSEM à l'école publique sera pourvu à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un bulletin municipal hors série concernant aux informations municipales, notamment la présentation de l'équipe municipale sortira lors de cet été, et qu'un appel est fait pour les personnes extérieures qui souhaiteraient faire parties de la commission extra-municipale information, bulletin municipal, internet.

Concernant les questions évoquées ci-dessus, une étude sera faite pour le parking place Solidor ; pour l'étang communal rien n'est prévu pour l'instant, de toute façon, rien ne pourra se faire sans l'avis de la police de l'eau ; un panneau sera mis près du plateau sportif interdisant de grimper sur la structure pour attirer l'attention des enfants, des jeunes et des parents ; une information sera transmise pour le stationnement des véhicules qui pourraient être garés sur la place du roi Salomon ; des candidatures ont été reçues et sont actuellement à l'étude pour le poste d'ATSEM.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance.